

Réponses de quelques candidats aux cinq questions posée

ANDRE DU BUS (CdH)

1-2-3-4-5 :oui

Priorité: Soutien à la parentalité: imposer au service public des espaces de sensibilisation aux questions liées à l'éducation. Concrètement, garantir une meilleure médiatisation des initiatives portées par Yapaka.

PIERRE-ALEXANDRE DE MAERE D'AERTRYCKE (CDF)

1-2-3-4-5 Oui

Priorité en matière de politique familiale: Le CDF entend promouvoir un véritable travail en amont pour une politique familiale globale qui revalorise la famille naturelle, veille à un meilleur équilibre travail et vie de famille et qui puisse offrir une cadre statutaire, garantissant une rémunération ainsi que des droits en matière de sécurité sociale, de formation, d'emploi et de pension au parent travaillant à l'éducation de ses enfants, en charge d'un membre handicapé ou d'un parent âgé.

CAROLINE TAQUIN (MR)

1-2-3-4-5 Oui

Première priorité en matière de politique familiale : Le manque de stabilité familiale a des effets dévastateurs sur le bien-être des enfants, leur scolarité et donc, leur devenir. Il est temps de prendre conscience de cette nécessité d'une structure familiale unie et de débloquer des moyens pour entraver ce phénomène de société dont les premiers à souffrir sont les enfants.

JAMAL IKAZBAN (PS)

1-2-3-4-5 Oui

Première priorité en matière de politique familiale : Renouer le dialogue, la complicité et le lien entre les parents et les enfants. Continuer à assurer la politique de protection de la jeunesse est un facteur important de cohésion familiale

ISABELLE DURANT, présidente d'ECOLO

1. Nous avons à cœur la concrétisation d'un projet entamé en 2003, visant à généraliser dans le cursus scolaire des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle. L'intérêt principal de ces sensibilisations serait l'insistance à apporter au respect que chaque enfant doit porter à lui-même d'abord et à ceux avec qui il entre en relation.

2. Notre programme contient des mesures qui ne peuvent que bénéficier socialement et financièrement aux couples et aux familles. Les séparations relèvent de la sphère de la vie privée, et si nous appuyons effectivement le recours aux médiations dans les affaires familiales, c'est essentiellement pour que le conflit ne s'envenime pas (ce qui se fait le plus souvent au détriment des enfants). La conclusion de la médiation et les choix fait par les personnes sont de l'ordre de l'individuel.

3. Nous n'avons pas développé de propositions en ce sens.

4. Nous proposons un soutien accru à ceux et celles qu'on appelle « les aidants proches » et qui sacrifient partie ou totalité de leur vie professionnelle afin de soutenir un parent, un enfant, une sœur ... handicapé ou dépendant. Ce soutien doit être moral (permettre aux personnes de souffler grâce à l'intervention d'un service à domicile) mais aussi social et fiscal (voir notre programme Personnes Handicapées »).

5. La réponse précédente s'applique donc aussi à ceux et celles qui prennent soin de parents dépendants.

Notre priorité en matière de politique familiale est d'ouvrir des milieux d'accueil des enfants, de qualité, dans chaque quartier / village pour permettre aux jeunes enfants de grandir près de chez eux.

DIDIER REYNDERS, président du MR

1. A titre personnel, je suis favorable à l'engagement dans la durée mais je prône la liberté de choix de chacun. En effet, je suis marié à la même femme depuis presque 30 ans et père de quatre enfants. A cet égard, j'adhère totalement à des valeurs telles que l'engagement dans la durée. En revanche, je considère que le choix d'un engagement à longue durée entre un homme et une femme relève de la sphère privée et mes convictions idéologiques se fondent sur la liberté de choix de chacun. Par conséquent, je n'ai pas à interférer dans le message que les médias véhiculent à ce sujet. En outre, j'estime que l'école est un lieu éducatif au sein duquel, on apprend la vie en société : le respect des différences, les valeurs de liberté et de solidarité, etc.

2. Je suis évidemment favorable à la stabilité des couples. Toutefois, je considère que le financement des médiateurs et des conseillers conjugaux appartient au domaine privé et à la liberté de choix individuel.

3. La réflexion concernant le salaire parental est actuellement en cours au sein du Mouvement Réformateur. Le MR souhaite également mener une réflexion sur un « *splitsing* » homme/femme des cotisations sociales en cas de réduction du temps de travail pour s'occuper des enfants. Le MR propose de prévoir un cumul entre les droits de pension constitués par les époux, avec une répartition égale entre les deux conjoints des droits de pension. Il importera de veiller au respect des choix de vie. Nous plaidons aussi pour davantage de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, nous voulons élargir les prestations payées par titres-services à la garde d'enfants. Bien entendu, parallèlement à cela, nous souhaitons maintenir le quotient conjugal qui octroie à un ménage n'ayant qu'un

seul revenu, une diminution d'impôt significative, à majorer des additionnels communaux. Cette réduction se traduit immédiatement dans le barème du précompte professionnel du mari, sans attendre l'enrôlement final de l'impôt. Pour rappel, le quotient conjugal est destiné à atténuer la charge fiscale des ménages dans lesquels un seul des conjoints bénéficie de revenus professionnels. Il consiste à octroyer « *fictivement* » 30 % des revenus professionnels nets imposables du conjoint qui travaille à celui qui ne bénéficie pas de revenus professionnels sans pouvoir excéder 8.720 ? pour l'exercice d'imposition 2008 (revenus 2007). Cette partie est imposée dans le chef du bénéficiaire à son propre taux. Le quotient conjugal peut également être appliqué si un des conjoints déclare des revenus professionnels inférieurs à 30 % des revenus professionnels du ménage. Dans ce cas, le montant attribué est égal à 30 % du total des revenus professionnels nets, diminué des revenus propres du conjoint qui reçoit la quote-part, sans pouvoir excéder 8.720 euros. Par ailleurs, afin de revaloriser la pension des personnes ayant adopté un choix de vie responsable alliant l'éducation d'un enfant et un travail partiel, je suggère d'amplifier deux dispositions adoptées par le Gouvernement à l'occasion du Pacte de solidarité entre les générations. Il importe également de rendre le travail à temps partiel plus rémunérateur en réduisant les charges personnelles. Le « *décumul des époux* » contribue à cette réduction, mais je considère que l'impôt affecte encore trop vite les plus petits revenus, notamment acquis par un travail à temps partiel. C'est pour cette raison que j'ai proposé et obtenu de relever le minimum imposable et je souhaite progressivement qu'il atteigne le niveau du revenu d'intégration sociale. Il faudra veiller également à ce que l'ensemble des dispositions nouvelles soient applicables tant aux travailleurs salariés qu'indépendants. A cet égard, je joins en annexe à ce questionnaire, notre Plan famille en faveur des indépendants.

4. Je suis favorable à cette demande et le Mouvement Réformateur a largement oeuvré en faveur de l'octroi d'une aide pour les familles qui ont la charge d'un ou de plusieurs enfants handicapés. En effet, depuis qu'il est au Gouvernement fédéral, le Mouvement Réformateur est l'origine de plusieurs avancées importantes dans le domaine du handicap dont une revalorisation des allocations par une extension du nouveau régime d'allocations familiales majorées à tous les enfants porteurs d'un handicap, y compris ceux nés avant le 1er janvier 1993.

5. Je suis favorable à cette demande. Cf. Question 3 et plus précisément, notre volonté d'engager une réflexion sur le « *splitsing* » dont les mesures s'appliqueraient aussi pour les personnes âgées accueillies au sein de leur famille.

Notre priorité en matière de politique familiale est de favoriser au maximum le bien-être des enfants. Dans la foulée, le Mouvement Réformateur propose de :

- Veiller à une bonne éducation à la parentalité ;
- Offrir un meilleur accueil de la petite enfance ;
- Défendre un enseignement de qualité ;
- Humaniser l'hospitalisation des enfants et des adolescents ;

- Lutter contre les assuétudes : alcool, tabac, drogues, jeux qui touchent de nombreux jeunes.

SYLVIE ROBERTI CdH

1. Oui. Je trouve cela important de valoriser l'engagement des jeunes en général et l'engagement tout au long de la vie. 2. Oui 3. Oui 4. Oui et cela me semble important que ces familles puissent être aidées et accompagnés que ce soit par une aide publique ou par l'associatif, à condition que ce secteur soit valorisé et soutenu. 5. Oui. Je pense que nous sommes confrontées dans notre société à l'heure actuelle à une génération qui s'occupe de leurs parents et de leurs petits enfants, il me semble important de réfléchir à des pistes de solutions créatives pour permettre le bien être de tous.

Priorité : Encourager un équilibre harmonieux entre la vie privée et la vie professionnelle (permettre la créativité dans l'adaptation de la vie professionnelle, dans les modes de garde d'enfants) et également promouvoir l'épanouissement personnel de chacun et l'engagement collectif de tous en investissant dans le secteur associatif (soutien à la parentalité,...)et en valorisant l'engagement bénévole. (en tant qu'ancienne présidente d'un mouvement de jeunesse, je ne peux dire autrement)

GUILLAUME HAMBYE CdH

1. Oui c'est fondamental, l'on n'a pas vocation à être Chartreux, le bonheur c'est d'inscrire une relation dans la durée avec l'être que l'on a choisi. L'amour passe par le sexe mais le sexe ne conduit pas à l'amour....Il nous semble donc fondamental de faire passer le message auprès de tous les adolescents d'aujourd'hui d'autant plus que le nombre de personnes vivant seules n'a jamais été aussi élevé (à Bruxelles une personne sur deux est domiciliée seule dans un logement...).

2 Oui. La cellule familiale même recomposée est effectivement la cellule de base de notre société et vivre en couple, marié ou non, n'est pas facile, tout couple tôt ou tard peut connaître des situations de tensions ou de crises, il est donc impératif d'assurer le financement de la prise en charge de thérapeutes, conseillers conjugaux ou médiateurs. Par ailleurs, l'on ne dispense aucun cours de psychologie à l'Ecole sur la vie de couple ...Après les examens de juin, je propose que les adolescents qui ont entre dix sept –dix huit ans puissent suivre des cours de psychologie et de thérapie de couple, c'est essentiel pour leur devenir mais rien ne leur est enseigné en secondaire sur ce sujet fondamental (quotient affectif, émotionnel,...), la relation amoureuse, les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus, entre autres exemples.

3. Oui, d'autant plus que le budget de la sécurité sociale – département allocations familiales - a un boni de plusieurs centaines de millions d'euros (\pm 400 millions d'euros), qui est transféré en faveur des autres secteurs. » Il est indispensable de permettre la valorisation de celles et ceux qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants

4. Oui. La charge d'une personne handicapée est un défi majeur pour les familles, tant d'un point de vue personnel, psychologique que matériel et financier. Tout doit donc être fait pour faciliter au maximum la vie de celles et ceux qui font le choix d'accueillir en leur sein un enfant handicapé. Pour être plus concret, je vous renvoie à la page 215 du programme CDH /SOUTENIR LES FAMILLES ET LES PROCHES QUI S OCCUPENT D UNE PERSONNE HANDICAPEE.

5. Oui. En ce qui concerne le maintien des parents âgés à domicile, je m'en référerai au programme suivant, qui propose :

- d'axer la politique sur la notion de promotion du bien-être et de la santé via « l'empowerment » (processus selon lequel les personnes âgées sont réellement actrices de leur vie, de leur évolution ainsi que de leur environnement propre) et l'action sur les déterminants du bien-être et de la santé (cohésion sociale, logement, revenus, culture, environnement, etc.) ;
- de soutenir la création, au niveau fédéral, d'une « assurance autonomie » pour rembourser les soins non-médicaux des personnes fortement dépendantes ;
- de soutenir le maintien à domicile ou, lorsque ce n'est plus possible, de soutenir le choix des personnes âgées quant à leur lieu de vie ;
- de développer des logements publics adaptables et modulables ;
- de s'adapter à la réalité en prévoyant l'intervention d'aides publiques lorsque celles-ci sont insuffisantes (primes à l'isolation, économie d'énergie, etc.) ou inexistantes (adaptation du logement à la perte d'autonomie des plus âgés) ;
- d'immuniser l'augmentation du revenu cadastral des immeubles ayant été aménagés pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ;
- d'introduire les notions « d'habitat » évolutif et de « logements adaptables et modulables » dans les écoles d'architecture, et dans toutes les formations à destination des architectes ;
- de faciliter l'application de l'idée « une maison pour deux générations ». Il s'agit d'encourager le partage de logement entre personnes âgées, disposant d'une chambre libre, et personnes plus jeunes à la recherche d'un logement. Le succès d'une telle initiative repose bien entendu sur une étude approfondie des candidatures, un suivi et un encadrement de qualité ;
- de maintenir et renforcer le lien social qui peuvent jouer auprès des personnes âgées, les facteurs, les agents de quartier, le voisinage, etc. ;
- de pérenniser et renforcer l'offre de services d'aides et de soins à domicile (IDESS, aides familiales, soins à domicile, titres services, etc. ;
- de poursuivre le développement des centres de coordination de soins à domicile et des services d'aide aux familles ;
- d'apporter un réel soutien aux aidants-proches et leur offrir un statut ;
- de légiférer en matière de télé-vigilance et encourager ce type de services à la personne ;
- d'encourager l'aménagement adéquat des logements par le recours à des organismes de conseil et à des aides directes pour la réalisation des adaptations conseillées ;
- de favoriser les initiatives en faveur des aînés pour les aider à se déplacer, notamment via la promotion des services « taxi-aînés » ;
- de favoriser l'implantation de nouveaux commerces de proximité dans les villes et les quartiers.